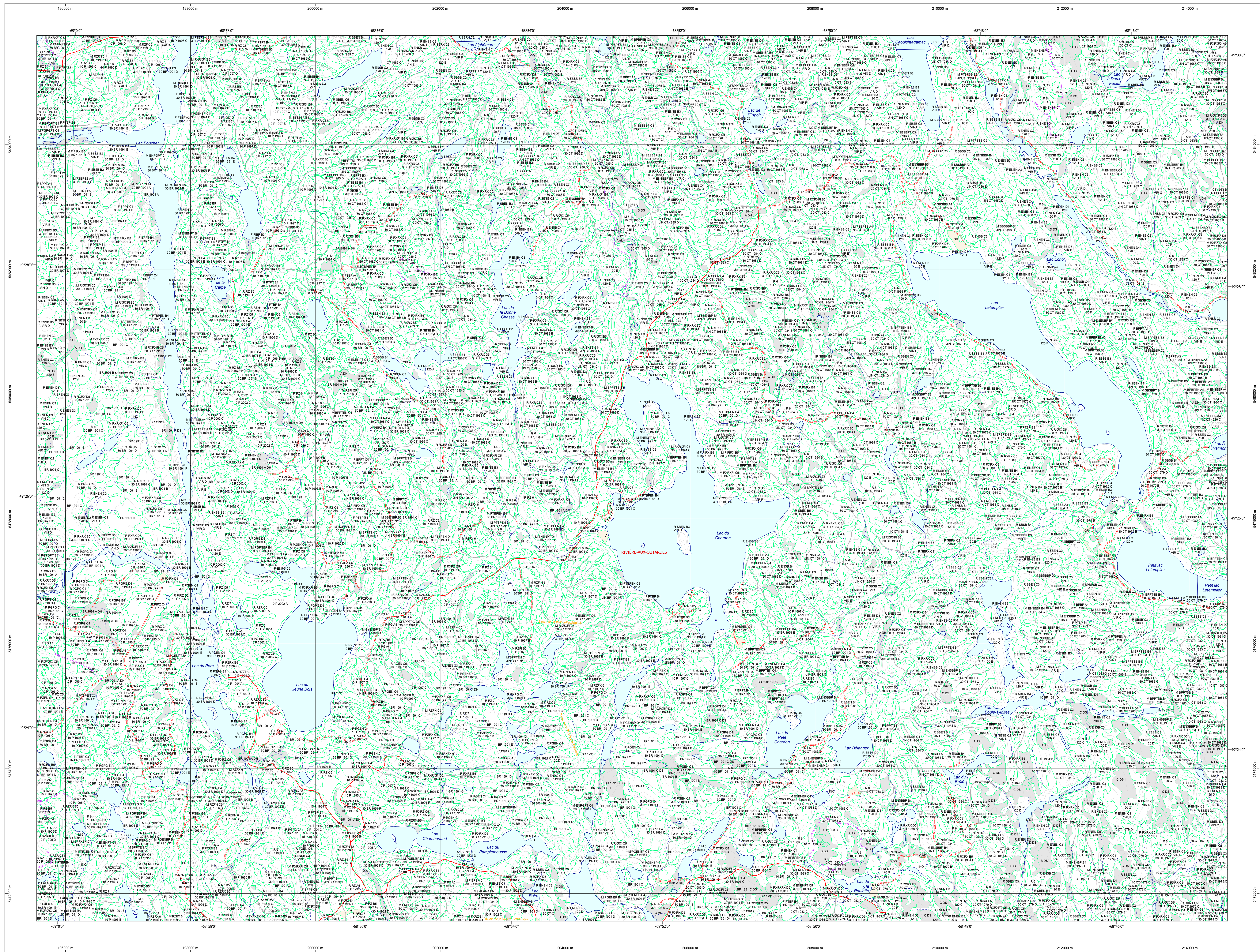


22F07N0
(22F07-200-0201)

Carte écoforestière



STRATIFICATION ÉCOFORESTIÈRE

Paramètres utilisés pour la cartographie

Code	Type de description	7m	1m	Inventaire	Non forestier
0	Épave de bois	X	X	X	X
1	Épave de bois	X	X	X	X
2	Intruse haute	X	X	X	X
3	Intruse basse	X	X	X	X
4	Conspéculation	X	X	X	X
5	Année d'extinction	X	X	X	X
6	Intrusion de l'herbe	X	X	X	X
7	Intrusion de l'herbe	X	X	X	X
8	Code de terrain	X	X	X	X
9	Code de terrain	X	X	X	X

Exemple d'appellation

7m de hauteur	1m de hauteur	Inventaire	Non forestier
SH 80 9 C	CT 98 D	A 0H	NE
A2	F 3	A 2	NE
80 0	CT 78 10 0		

TYPES DE COUVERT ET ESSENCES SELON LE PROGRAMME D'INVENTAIRE

RESINEUX
Couvert de plus de 75% de la surface totale et occupé par des essences résineuses.

FEUILLEUX
Couvert de plus de 75% de la surface totale et occupé par des essences feuillues.

MÉLANGES
Couverts des essences feuillues et résineuses occupés collectivement par 25% et plus de 75% de la surface totale.

CODE	ESSENCES RESINEUSES #1	ESSENCES RESINEUSES #2	ESSENCES FEUILLEUX #1	ESSENCES FEUILLEUX #2	ESSENCES FEUILLEUX #3	ESSENCES FEUILLEUX #4
0	Épave de bois	BB	Boutin à large	FH	Ficus ou cornouille	FC
1	Épave de bois	BU	Boutin à large	FR	Ficus ou cornouille	FR
2	Épave de bois	BT	Boutin à large	FB	Ficus ou cornouille	FB
3	Épave de bois	CB	Boutin à large	CB	Boutin à large	CB
4	Épave de bois	CB	Boutin à large	CB	Boutin à large	CB
5	Épave de bois	CB	Boutin à large	CB	Boutin à large	CB
6	Épave de bois	CB	Boutin à large	CB	Boutin à large	CB
7	Épave de bois	CB	Boutin à large	CB	Boutin à large	CB
8	Épave de bois	CB	Boutin à large	CB	Boutin à large	CB
9	Épave de bois	CB	Boutin à large	CB	Boutin à large	CB

INDICES DENSITE-HAUTEUR

Classes de densité	HAUTEUR MOYENNE DES LÈGES DOMINANTES ET COORDONNÉES				
	25 m	50 m	75 m	100 m	125 m
Classe 1 (0-10%)	A1	A2	A3	A4	A5
Classe 2 (10-20%)	B1	B2	B3	B4	B5
Classe 3 (20-30%)	C1	C2	C3	C4	C5
Classe 4 (30-40%)	D1	D2	D3	D4	D5
Classe 5 (40-50%)	E1	E2	E3	E4	E5
Classe 6 (50-60%)	F1	F2	F3	F4	F5

CLASSES D'ÂGE

ÉQUIVALENTS	Classe d'âge				
	0-10	11-20	21-30	31-40	41-50
ÉQUIVALENTS	0-10	11-20	21-30	31-40	41-50
ÉQUIVALENTS	0-10	11-20	21-30	31-40	41-50
ÉQUIVALENTS	0-10	11-20	21-30	31-40	41-50

PEUPLIEMENTS ÉTAGÉS

ÉQUIVALENTS	Étage				
	1	2	3	4	5
ÉQUIVALENTS	1	2	3	4	5
ÉQUIVALENTS	1	2	3	4	5
ÉQUIVALENTS	1	2	3	4	5

PERTURBATIONS D'ORIGINE

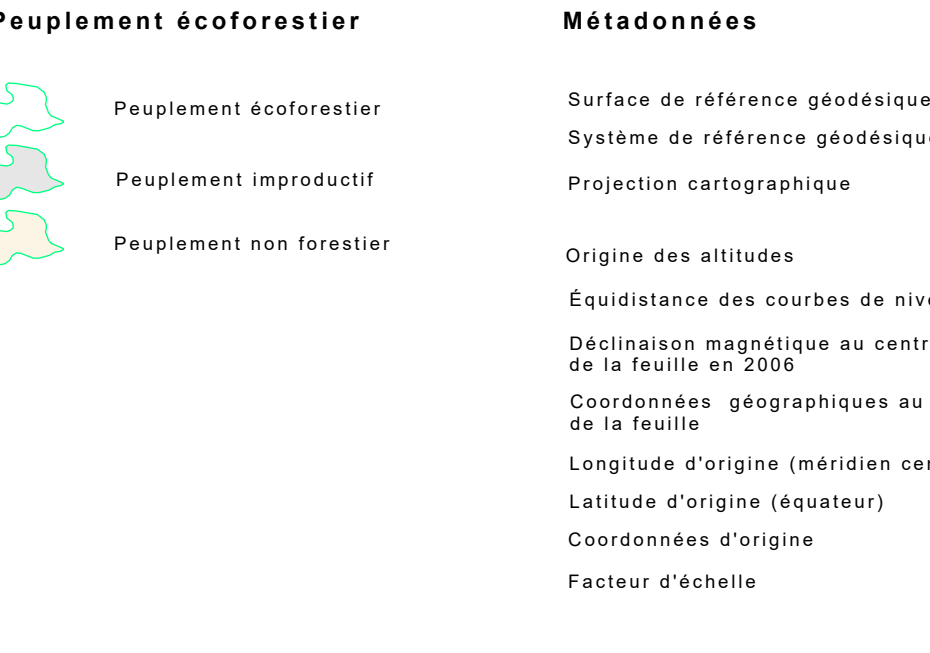
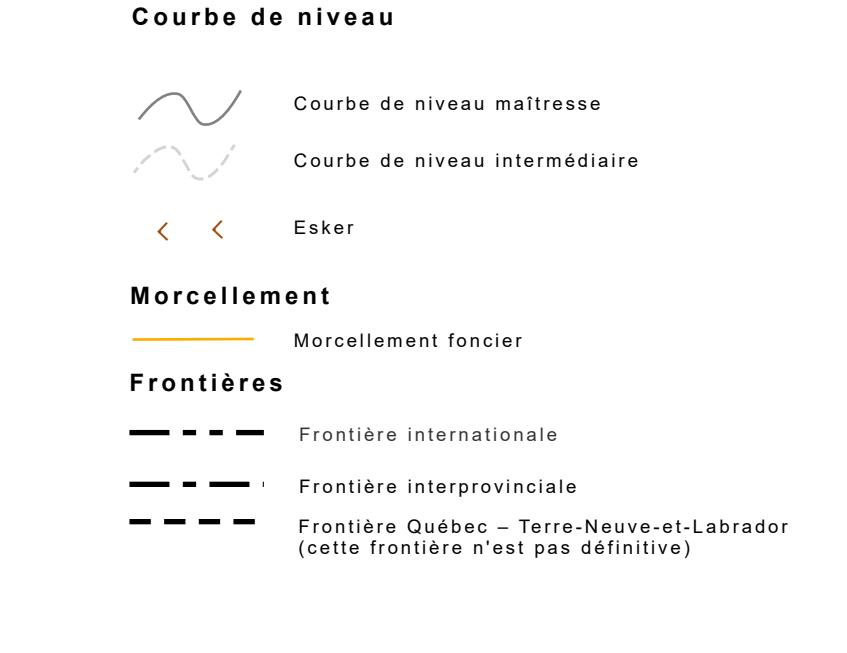
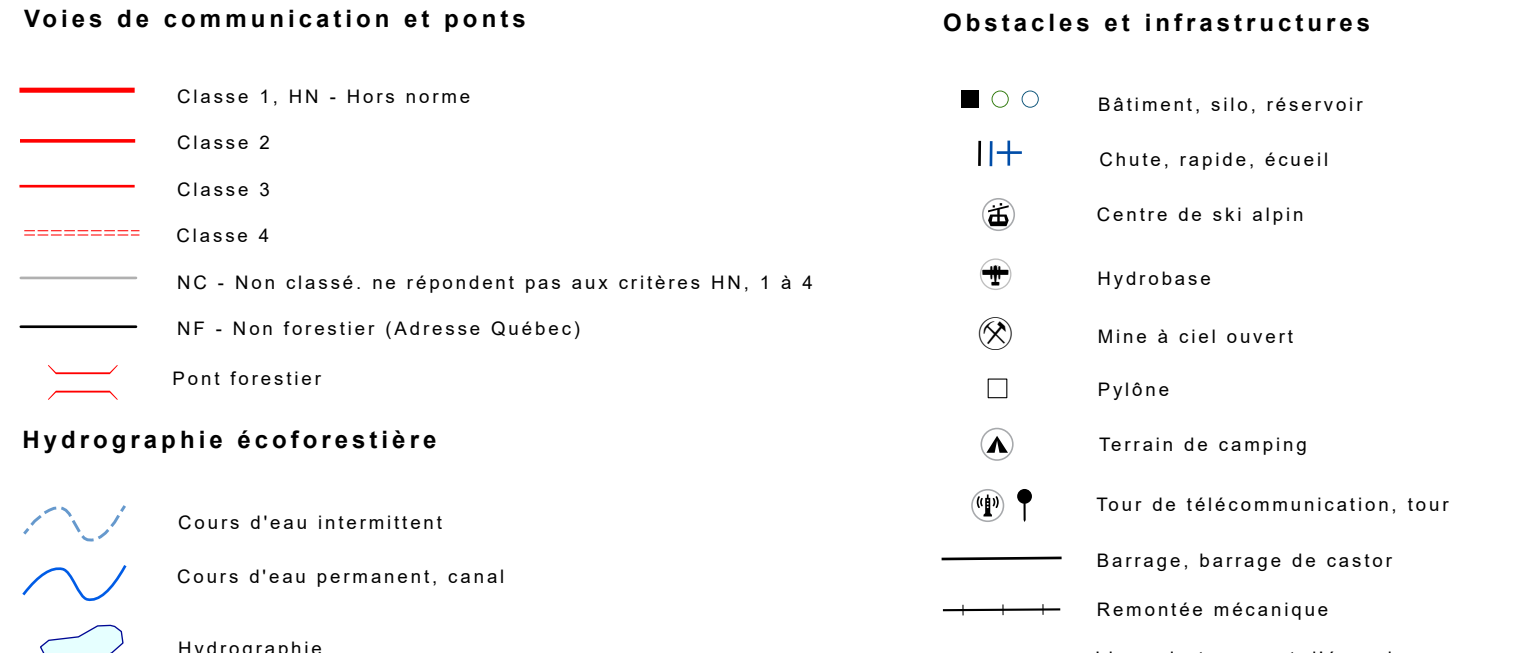
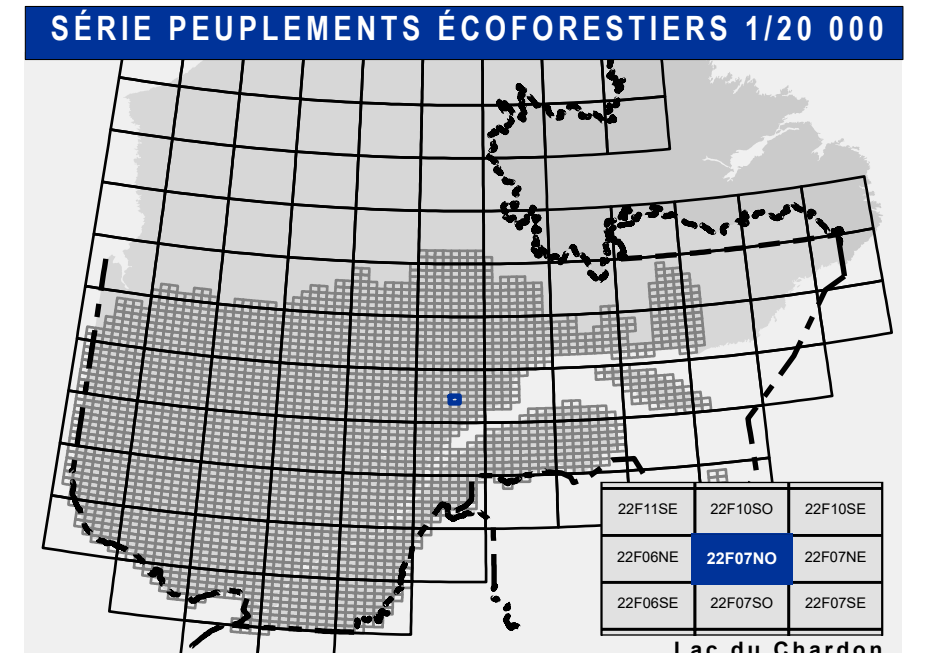
CODE	PERTURBATIONS D'ORIGINE	INTERVENTIONS PARTICIELLES	
CHT	Chêne total	CON	Conversion de peuplement
DT	Défrichement total	CCD	Coupe à diamètre limite
ES	Épave de bois	CCD	Coupe à diamètre limite avec
BR	Bris total	CCM	Chêne des arbres
FR	Feuilleux	CC	Coupe de densité
VER	Verges gaves	CA	Coupe d'aménagement
		CB	Coupe de densité

PERTURBATIONS MOYENNES

CODE	PERTURBATIONS MOYENNES	INTERVENTIONS PARTICIELLES	
BRP	Bris partiel	ECR	Éclaircie modérée
CHP	Chêne partiel	ECR	Éclaircie modérée
DP	Défrichement partiel	RRR	Regain de plants utilisés à récoltes
EP	Épave de bois partiel	RRR	Regain de plants utilisés à récoltes
VERP	Verges partiel	RRR	Regain de plants utilisés à récoltes

TERRENS FORESTIERS

CODE	DESCRIPTION	Taux d'inclinaison
DM	Défriché ou semi-défriché humide	0 à 4%
AL	Altitude ou semi-défriché sec	4 à 6%
AM	Altitude ou semi-défriché humide	6 à 10%
P	Moyenne	10 à 30%
F	Forte	31 à 45%
IP	Inclinaison plus	45 et plus
S	Sommaire	



Sources

Donnée : Assise cartographique (données topographiques), hydromorphologie, Organisme : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Date : 14/04/2005

Informations forestières

Année d'inventaire : 2014

Année de photos pour la production de la carte : 2012

Date de mise à jour provinciale : Juin 2019

Superficie minimale d'appellation des peuplements : 4 hectares

Production : Ministère des Forêts, Faune, et des Parcs

2150, 44 Avenue Duval, 4200 4109

Diffusion : Direction des inventaires forestiers

AVERTISSEMENT : Les limites de morcellement foncier représentées sur cette carte n'ont AUCUNE valeur légale. Ces limites sont NON OFFICIELLES et sont utilisées à titre indicatif.

© Gouvernement du Québec

22F07N0
(22F07-200-0201)